



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Lignes

Question écrite n° 58120

### Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur le monopole de fait exercé par le TGV sur la liaison Nantes-Paris. S'il paraît normal que le TGV soit le moyen privilégié de transport sur cette ligne, on constate, cependant, que le choix n'est plus laissé à l'utilisateur. Alors qu'une liaison quotidienne par train Corail devait être assurée, on observe qu'elle n'est mise en place que le vendredi et le dimanche. Il est d'ailleurs à noter que cette liaison, par train Corail, n'est pas indiquée sur l'écran Minitel que la SNCF met à la disposition de sa clientèle. Cette situation conduit à un monopole de fait du TGV en semaine. Or, le prix relativement élevé du TGV, notamment du fait de la réservation, semble nécessiter qu'une option différente soit laissée aux voyageurs. Elle lui demande, donc, s'il envisage pour cette liaison une meilleure répartition des moyens de transports.

### Texte de la réponse

Reponse. - La politique globale des transports de personnes suivie par le Gouvernement vise à satisfaire les besoins des usagers dans les conditions économiques et sociales les meilleures pour la collectivité. La SNCF se doit de prendre des dispositions permettant de concilier ses objectifs d'équilibre financier avec la nécessité de maintenir un service adapté aux besoins de la population. Dans cette perspective, la grille du réseau Atlantique doit permettre au plus grand nombre d'utilisateurs possible de bénéficier des améliorations liées à la ligne nouvelle. La liaison par train Corail entre Paris et Nantes n'a été maintenue que le vendredi et le dimanche. En effet, du lundi au jeudi ainsi que le samedi, jours où le trafic est plus faible et où les voyageurs peuvent facilement se reporter sur un TGV de niveau de supplément le plus bas, ces trains connaîtraient un taux d'occupation insuffisant. En ce qui concerne l'information sur ces trains, les services du ministère de l'équipement, du logement et des transports ont demandé que ces trains soient affichés sur le serveur telematique et non pas uniquement sur les indicateurs de la SNCF. Dorenavant, les trains Corail Paris-Nantes apparaissent bien sur le Minitel. La tarification du TGV Atlantique doit quant à elle permettre une juste rémunération de l'amélioration de la qualité de service offerte aux usagers. Conformément à ce souci, la hausse des tarifs est relativement modérée compte tenu du gain de temps et de l'amélioration du confort. Ainsi, sur les 17 trains qui assurent la relation Paris-Nantes, 12 sont de niveau N1 ou N2. Dans ces trains le prix de la réservation en seconde classe n'est donc que de 32 francs, ce qui reste relativement faible, comme le confirme le succès rencontré par le TGV Atlantique depuis sa mise en service.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Hubert Elisabeth](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58120

**Rubrique :** SnCF

**Ministère interrogé :** équipement, logement et transports

**Ministère attributaire** : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 mai 1992, page 2281